

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.**

**Etait absent : Angelo TOCCO.**

**OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Prestation d'assurance pour les besoins d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale » - Groupement de commandes constitué de Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale – Appel d'offres ouvert pour le lot n°1 : Assurance – dommages aux biens et risques annexes – Autorisation de signature.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de services » composé des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 14 janvier 2019, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure concurrentielle avec négociation allotie en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à des prestations d'assurance.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 12 juillet 2019, attribués.

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201021-DEL-2020-103-DE  
Date de transmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Par délibération en date du 29 octobre 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la signature et la notification des marchés par le coordonnateur du groupement.

Le lot n°1 : « Assurance – Dommages aux biens et risques annexes » - Toutes collectivités. Le marché a été résilié à effet du 31/12/2020 par le titulaire **Cabinet SATEC/Compagnie AMLIN INSURANCE** sis 75 007 PARIS.

En application des articles L.2124-2, R.2124-2 1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, une nouvelle consultation pour ce lot a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert le 23 juin 2020 par Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes.

Les marchés sont conclus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

La remise des offres a eu lieu le 31 juillet 2020 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 28 septembre 2020, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- Lot n°1 : « Assurance – Dommages aux biens et risques annexes » - Toutes collectivités.
  - **Cabinet SATEC/Compagnie HELVETIA** sis 75 007 PARIS pour une prime annuelle concernant le CCAS de 20 773,29 € TTC sur l'offre de base avec une franchise de 1 500 €, soit à franchise équivalente, une majoration de cotisation de 751,85 € par an pour le CCAS.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer le marché pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées :

- Au budget principal :
  - Chapitre 011 : Charges à caractère général / compte 6161 « assurance multirisques »,
  - Chapitre 012 : Charges de personnel / Compte 6455 « cotisation pour assurances ».
- Aux budgets annexes :
  - Groupe Fonctionnel III – Dépenses afférentes à la structure / compte 6161 « assurance multirisques » / Compte 6163 « Assurances transports » / compte 6168 « Divers »

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 28 septembre 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle **LARDEUX-COIFFARD**

Présidente déléguée  
Accusé de réception  
049-264901158-20201021-DEL-2020-103-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception Préfecture : 27/10/2020

